RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 22/11/2022, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Erwan LE SAUX

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :
MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, M. Erwan LE SAUX, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :
Agnès BERAL donne pouvoir à Pierre FREYSSINET
Josiane CHAPUS donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET
Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND
Martial GILLE donne pouvoir à Céline ROTHEA

ABSENTS :
Jean-Marc BUGNET
Clémence DUCASTEL

Publiée le 05 décembre 2022

Objet : Portrait économique du territoire - Schéma d'entreprises de l'Ouest Lyonnais du SOL

Vu le rapport par lequel Monsieur Serge Bérard expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'accueil économique coordonnée à l'échelle du Syndicat mixte de l'Ouest lyonnais (SOL), le SOL souhaite un portrait socio-économique du territoire, qui présente le contexte dans lequel s'inscrira cette stratégie. Le diagnostic s'attachera à montrer les dynamiques et les spécificités économiques de ce vaste territoire, composé des 4 Communautés de communes de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais et du Pays de l'Arbresle. Il proposera une approche globale qui visera à montrer les liens et les complémentarités des territoires du SOL, ainsi qu'une présentation des spécificités de chacun des EPCI.
Les documents seront constitués de plusieurs parties :

1/ Dynamique et spécificités économiques :

Cette première partie constitue le cœur de la commande. A partir des données emploi salarié privé de l'Urssaf (au 31.12.2021), du fichier d'entreprises Sirène (janvier 2022) et de l'analyse fonctionnelle des emplois (Insee-RP 2018), il s'agit ici de mettre en évidence à l'échelle du SOL et des EPCI les spécificités économiques du territoire et les caractéristiques de son tissu économique.

Tous les secteurs d'activités du territoire seront étudiés, à travers trois grandes entrées :
- Activités de production : industrie et BTP
- Services aux entreprises (dont transport-logistique)
- Activités présentielles : services aux particuliers, commerce, santé-action sociale, hébergement-restauration…

Pour chacun de ces 3 grands secteurs seront analysées les spécificités sectorielles et territoriales, les entreprises motrices…
Les dynamiques d'évolution de l'emploi de ces secteurs (sur courte et longue période) seront également abordées.

Des graphiques et cartographies accompagneront ces analyses.

Enfin, l'inscription territoriale de ces secteurs sera analysée, à partir du fichier d'entreprises Sirène géolocalisé.

Le fichier d'entreprises Sirène géolocalisé à l'adresse permettra de caractériser les sites d'activités du territoire (nb d'établissements, nb d'emplois estimé par secteur d'activités…).
Ce travail approfondi permettra de mettre en évidence les polarités économiques du territoire dans et du SOL dehors des sites d'activités dédiés.
Des cartographies des entreprises géolocalisées seront réalisées à l'échelle du SOL.

Des mini-focus territoriaux par EPCI seront proposés.

Au-delà du territoire du SOL, le diagnostic intégrera des analyses du tissu économique voisin, pour mettre en évidence les complémentarités et potentiels partenariats à imaginer, voire les situations de concurrence.

Cette partie permettra de mettre en exergue les secteurs d'activités moteurs du territoire, qu'il conviendra d'accompagner spécifiquement dans les années à venir.

Une estimation de l'emploi par zone d'activités et par grand secteur d'activités pourra normalement être fournie à la fin d'année 2022, grâce à la convention UrbaLyon-Urssaf, si les tests s'avèrent concluants.

2/ Entrepreneuriat et travail indépendant :

Cette seconde partie s'attachera à analyser la dynamique entrepreneuriale du territoire (SOL+ EPCI). A partir du répertoire des entreprises et des établissements de l'Insee (REE), l'Agence étudiera la dynamique et les spécificités de la création d'entreprise dans le territoire (secteurs d'activités, type d'entreprises, localisation).
Un zoom spécifique sera proposé sur les travailleurs indépendants, à partir de données de l'Urssaf.
Un recensement des tiers lieux, espaces de coworking, pépinières et autres lieux dédiés à l'accompagnement entrepreneurial sera réalisé avec l'aide des EPCI.

3/ Economie sociale :

A partir du fichier de l'Insee Flores, un focus spécifique sera proposé sur l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles, fondations) ... par secteur d'activités et par territoire.

4/ Artisanat (partenariat avec la CMA) :

A valider. Nous souhaitons proposer un partenariat à la CMA du Rhône, pour cette partie. La CMA est en effet la mieux placée pour faire une analyse de ses ressortissants. A partir des données de la CMA, une analyse du tissu artisanal pourra être proposé par secteur d'activité (alimentation, bâtiment, services, fabrication), évolution, taux, âge et pérennité des entreprises, âge et sexe des chefs d'entreprise…).

5/ Emploi, marché du travail et insertion par l'activité économique :

Une analyse du marché du travail dans le territoire (SOL+EPCI) pourra être proposée à partir des données Pôle emploi sur les offres et la demande d'emplois. Quelle adéquation entre offre et demande d'emplois dans le/les territoires ?
Un focus sur les caractéristiques des demandeurs d'emplois du territoire et leur évolution pourra être conduite.

Un recensement des structures d'insertion par l'activité économique du territoire et des territoires limitrophes sera intégré à la publication.

Ce portrait proposera systématiquement des comparaisons avec le périmètre de l'aire d'attraction de Lyon, voire de la Métropole de Lyon. Il s'attachera aussi à fournir quasi systématiquement les données à l'échelle de chacun des 4 EPCI et du SOL. Des tableaux de données pourront être fournis en parallèle.
Quand cela est possible et pertinent, les analyses d'évolution seront proposées sur 10 ans, 5 ans, voire un an.

A ce titre, il est proposé que le SOL pilote la démarche et finance la production du portrait à l'échelle du territoire du SCO et que la déclinaison locale par EPCI puisse être prise en charge par les communautés de Communes à hauteur de 3000 euros selon les modalités définies par la convention en annexe et sa fiche d'intervention.

La commission économique et vie des entreprises du 15 Octobre 2022 a émis un avis favorable pour
- Valider la signature d'une convention spécifique avec l'agence d'urbanisme de Lyon pour production d'une déclinaison du portrait économique à l'échelle de la Communauté de communes de la Vallée du Garon
- Apporter une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2022, sans compter la cotisation annuelle statutaire qui s'élève à 5 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE valider les termes de la présente convention entre la communauté de communes de la Vallée du Garon et l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents et actes y afférents ;

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000€ pour l'année 2022;

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 04/12/2022,
GAUQUELIN Françoise

COMMUNAUTE DE COMMUNES de la VALLEE du GARON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)